



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2017/08 DU 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : BINET Pascale, BRUN Dante, DESCHAMP Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : ABAD-LAHIRLE Nadine, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à DUSSART Vincent, CALVET Karen à SIGAL Sandrine, CONSTANS Loïc à DUPUY Daniel, DALDOSSO Corinne à LHERM Jean-Pierre, DARES Patrick à LABIT Alain, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, PILIPCZUK Gregory à WASTJER Michel, RIBOUCHON Thomas à DESCHAMP Lydie.

Les conseillers ont été convoqués le 12 octobre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 06 juillet, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Mme DESCHAMP est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29

Présents : 17

Votants : 25

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30 selon l'ordre du jour ci-dessous :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 01 Adoption des PV du CM des 06 avril, 04 mai et 07 septembre 2017
- 02 Décisions du Maire – Information
- 03 INTERCOMMUNALITE – SBHG – Modification statuts
- 04 INTERCOMMUNALITE – SBHG – Rapport d'activités 2016
- 05 Jury de maîtrise d'œuvre – Salles omnisports

FINANCES LOCALES

- 06 Avenant 3 - Convention de répartition CET – Gravières MGM
- 07 Aide exceptionnelle aux Antilles après passage de l'ouragan – Fonds de soutien

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08 SDEHG – Boulodrome – Eclairage public – **RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

COMMANDE PUBLIQUE

- 09 Tennis – MP Travaux - Avenants

FONCTION PUBLIQUE

- 10 Mandat d'assurance statutaire CDG 31
- 11 Augmentation de temps de travail de 2 h pour 2 agents TNC

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption des PV du CM des 06 avril, 04 mai et 07 septembre 2017

Les PV sont adoptés à l'unanimité. Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

02 Décisions du Maire – Information

DC 2017/06-01 – FINANCES - TARIF EXCEPTIONNEL SORTIE DU 27 OCTOBRE 2017 -Royal Kids (Haute-Garonne)

DC 2017/06-02 – MP Travaux – Aménagement passages piétons Un marché public de travaux pour un lot unique est attribué à la SAS COLAS SUD OUEST – Agence de Toulouse Nord pour un montant HT de 44 675,88 €.

03 INTERCOMMUNALITE – SBHG – Modification statuts

Au cours de sa séance du 21 septembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Hers-Girou s'est prononcé favorablement sur la modification de ses statuts concernant les compétences du SBHG afin de se conformer à la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il est demandé au Conseil d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Hers Girou. Adopté à l'unanimité.

04 INTERCOMMUNALITE – SBHG – Rapport d'activités 2016

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance du rapport d'activités 2016, ce qu'il fait à l'unanimité.

05 Jury de maîtrise d'œuvre – Salles omnisports

Dans le cadre de la construction de salles omnisports à Fondada, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre va être lancée. Compte tenu du montant estimé des travaux, la procédure prescrite est le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour lequel un jury doit être composé, le Maire en étant Président de droit. Le jury est composé des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Dans la mesure où une qualification professionnelle d'architecte est exigée des candidats, au moins un tiers des membres du jury devront avoir cette qualification ou une qualification équivalente. Le Maire nommera tous autres membres. Le représentant du Trésor public et celui de la DDCCRF pourront être invités, avec voix consultative.

FINANCES LOCALES**06 Avenant 3 - Convention de répartition CET – Gravières MGM**

Par délibérations concordantes, les communes de Castelnau d'Estrétefonds (19 janvier 1999), d'Ondes (28 février 1999) et de Sainte-Rustice (1^{er} février 1999) ont décidé de se répartir le produit de la taxe professionnelle acquittée par l'entreprise MGM. Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer l'avenant 3 à ladite convention. Adopté à l'unanimité.

07 Aide exceptionnelle aux Antilles après passage de l'ouragan – Fonds de soutien

A la suite du passage de l'ouragan IRMA, l'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes de l'un des ouragans les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes, via les ONG déjà mobilisées sur place : Protection-civile.org et Croix-rouge.fr. L'AMF demande par ailleurs la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invite les communes et intercommunalités qui le souhaiteraient à y contribuer. Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au fonds de soutien. Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE**09 Tennis – MP Travaux - Avenants**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement du tennis arrive à son terme. De ce fait, concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise la nécessité d'approuver six avenants n°1 pour les lots 01, 02, 04, 05, 07 et 08 conformément au tableau récapitulatif joint à la délibération. Le montant total des marchés est donc porté à 579 344,84 €, soit une augmentation de 0,93 % du montant initial (573 981,33 €). Adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE**10 Mandat d'assurance statutaire CDG 31**

Il est demandé au Conseil de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation. Adopté à l'unanimité.

11 Augmentation de temps de travail de 2 h pour 2 agents TNC

Il est demandé au Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de prononcer l'augmentation du temps de travail :

- d'un poste d'Adjoint technique avec passage de 24 h à 26 h par semaine à partir du 1^{er} novembre 2017 ;
- d'un poste d'Adjoint d'animation avec passage de 28 h à 30 h par semaine à partir du 1^{er} novembre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, des questions diverses sont abordées puis la séance est levée à 22h05.